

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Le faux-monnayeur s'en tire à bon compte

NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon

UN ressortissant camerounais, Tar Jude Bokung, 34 ans, a comparu mardi devant la Cour criminelle spécialisée pour "Introduction des faux billets de banque sur le territoire national". Les faits remontent au 12 octobre 2013 quand la brigade de gendarmerie de Meyo-Kyè (frontière Gabon-Cameroun) interpelle Bokung au motif qu'il transporte dans ses bagages sept cent trente mille francs de billets de banque contrefaits. Tout au long de la procédure, le mis en cause avouera avoir reçu ladite somme dans son pays de la part d'un individu, en contrepartie d'une somme de deux cent mille francs de vrais billets de banque. À la barre, l'accusé a confirmé ses aveux antérieurs avant de préciser qu'il a péché par ignorance. Sur ce, le ministère public a déclaré que l'infraction est consti-

tuée. Tout en reconnaissant des circonstances atténuantes à l'inculpé, le maître des poursuites a requis la culpabilité de ce dernier et sa condamnation à 15 ans de réclusion criminelle dont 9 avec sursis.

Et l'avocat de la défense, Me Boguikouma, de plaider coupable parce que son client a reconnu sans équivoque avoir introduit des billets de banque contrefaits au Gabon. Sollicitant de ce fait des circonstances atténuantes et la clémence envers Bokung, le mis en cause étant, selon lui, un délinquant primaire. Après délibération, le prévenu, sous mandat de dépôt depuis le 14 octobre 2013, a été déclaré coupable des faits mis à sa charge. Ayant bénéficié de circonstances atténuantes, il a été condamné à 11 ans de réclusion criminelle dont 5 avec sursis. Bokung ayant déjà passé beaucoup plus de temps qu'il n'en faut en détention, la Cour a ordonné sa mise en liberté im-



Tar Jude Bokung et son avocat (Me Banguikouma) à la barre.

médiate. La fausse monnaie est écoulée auprès des commerces ou de particuliers par des réseaux dédiés. Le préjudice est énorme pour les victimes qui se retrouvent avec des billets de banque n'ayant aucune valeur.

Au Gabon, ce crime de lèse-majesté est sévèrement puni. Ainsi, l'article 105 du Code pénal stipule: "Quiconque aura contrefait, falsifié, altéré ou détruit des billets de banque ou pièces de monnaie ayant cours légal au

Gabon, ou participé à l'émission ou à l'exposition desdites pièces ou billets contrefaits, falsifiés ou altérés ou à leur introduction sur le territoire gabonais, sera puni de la réclusion criminelle à perpétuité".

Le clin d'œil de

lybek



Attaqué par un éléphant à Koula-Moutou

Guy MADJOUA SANGUETABA
Franceville/Gabon

ULRICH Bavekoumbou, que l'on donnait pour mort après qu'il a été attaqué par un éléphant le mois dernier dans la province de l'Ogooué-Lolo, recouvre progressivement la santé au Centre hospitalier régional Amissa Bongo de Franceville, dans le Haut-Ogooué, où il avait été conduit en urgence dans un état critique. Les faits se déroulent en août dernier. Notre compatriote Bavekoumbou, chasseur, 38 ans, se rend en forêt dans la région de Koula-Moutou pour une partie de chasse. Y étant, il est surpris par un éléphant en furie qui le charge avant de disparaître aussitôt. À l'hôpital Paul Moukambi de Koula-Moutou où il est conduit quelques heures après sa mésaventure, le trentenaire est pris en charge rapidement. Mais au bout de deux semaines en

soins intensifs, son état de santé se dégrade faute de plateau technique approprié. Bavekoumbou est alors transféré sur Franceville comme cas d'urgence extrême. À son arrivée au Centre hospitalier régional Amissa Bongo, il est conduit au bloc. Pendant l'opération, il est constaté de multiples perforations de l'intestin grêle, de sorte que sa matière fécale a pour réceptacle l'abdomen. De même, une petite lésion est détectée au niveau de la rate et la région où reste le rein est traumatisée. Lors de cette première opération ayant duré quatre heures, les médecins traitants enlèvent 1,20m de l'intestin grêle pour sauvegarder l'organe. Le patient est ensuite gardé en réanimation pendant cinq jours. Puis une nouvelle opération est nécessaire au septième jour pour effectuer la chirurgie palliative. Les praticiens abouchent l'intestin grêle et créent un anus artificiel afin de maintenir la continuité du tube digestif jusqu'à ce que



Ulrich Bavekoumbou ausculté par son médecin traitant.

cesse la réaction inflammatoire. Après les deux opérations chirurgicales, Bavekoumbou se remet petit à petit. D'après une source autorisée, le travail des chirurgiens a été rendu difficile du fait de la réaction tardive après l'agression. "Deux semaines après l'attaque, la réaction inflammatoire s'était déjà installée, explique le Dr Sylvère Offobo. Il fallait donc aller pas à pas, plan par plan, c'est-à-dire traiter et surtout ne pas nuire, et c'est ce que nous avons fait. La dernière intervention chirurgicale devrait avoir lieu avant la fin de l'année pour être définitivement fixé".